

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1365

10 juin 2013

### SOMMAIRE

5892 Investissement S.à r.l. ....	65511	Euro Nutri Santé S.A. ....	65479
A Capital Bravo Holding S.à r.l. ....	65474	FinDeal Advisers ....	65492
A Capital Management S.A. ....	65474	Fliesen Falkenburg Sàrl ....	65477
Administra S.à r.l. ....	65520	IBEX Global Europe S.à r.l. ....	65481
Alcentra European DLF S.à r.l. ....	65501	j&j S.à r.l. ....	65474
Astal S.à r.l. ....	65518	Luxity S.A. ....	65514
Bal SA ....	65479	Panluxone S.A. ....	65519
Brinkman Trans Holland S.à r.l. ....	65520	Puracap S.A. ....	65475
Brinkman Trans Holland S.à r.l. ....	65476	Rakuten Europe S.à r.l. ....	65515
Bureau DB et JK S.à r.l. ....	65520	reliure saint-paul ....	65474
Café Society Sàrl ....	65474	REM Ila Luxembourg S.à r.l. ....	65476
Cozze e Vongole S.à r.l. ....	65480	Romania Land Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	65475
Crop Mark S.à r.l. ....	65480	Royale Neuve I S.A. ....	65475
Cryptomeria S.A. ....	65480	Sud Invest S.A. ....	65476
CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l. .....	65480	Synerco S.à r.l. ....	65475
D.S.N. Participation S.A. ....	65480	Tech Fluid ....	65475
ECF Edinburgh Car Park S.à r.l. ....	65478	Tehold S.A. ....	65476
ECF Edinburgh Office S.à r.l. ....	65478	Telindus ....	65477
ECF London Office S.à r.l. ....	65479	TIAT (Tourist Information Animation Team), S. à r. l. ....	65477
Element Six Abrasives S.A. ....	65478	Trading and Investment Company S.à r.l. .....	65477
Element Six S.A. ....	65478	Transports Carlier S.A. ....	65477
EPI Trinity S.à r.l. ....	65479		
ESP.L ....	65479		

**j&j S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.  
R.C.S. Luxembourg B 160.088.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051784/10.

(130064024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**reliure saint-paul, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.  
R.C.S. Luxembourg B 21.121.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051785/10.

(130064127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**A Capital Bravo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 170.406.

Le siège social de la société anonyme A Capital Management S.A. agissant en tant que gérant de A Capital China Outbound Fund, FCP-SIF, associé, est désormais le suivant:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013051787/13.

(130063972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**A Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 167.989.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2013*

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la société du 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051788/12.

(130063038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Café Society Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 36.963.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052603/9.

(130064255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Puracap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 80.285.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société PURACAP S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013051540/11.

(130062959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Romania Land Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 128.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051549/10.

(130063370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 117.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L - 1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013051552/13.

(130062652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Synerco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiehl.  
R.C.S. Luxembourg B 139.157.

Le bilan et l'annexe l'égalé au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051641/10.

(130063067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Tech Fluid, Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 27, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 87.810.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051656/10.

(130062675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**REM IIa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 143.815.

Les comptes annuels statutaires au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013051564/12.

(130062841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Sud Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.939.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051639/11.

(130062630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Tehold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 20.587.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.2013.

*Pour: TEHOLD S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Nathalie Lett

Référence de publication: 2013051657/15.

(130063373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Brinkman Trans Holland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 129.978.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 27 mars 2013 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L -1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour radiation

Signature

*LE LIQUIDATEUR*

Référence de publication: 2013051876/16.

(130063903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

**Telindus, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051659/10.

(130063118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**TIAT (Tourist Information Animation Team), S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 94.886.

—  
Les comptes annuels au 21 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051663/10.

(130063130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Trading and Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 24.398.

—  
Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051668/10.

(130063394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Transports Carlier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 2, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.248.

—  
EXTRAIT

Il est porté à connaissance de tiers que l'adresse du siège social se trouve depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008 à L-4950 Bascharage, 2, Avenue de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 mars 2013.

*Pour la société*

Alain CARLIER

*Son administrateur délégué*

Référence de publication: 2013051671/15.

(130062795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Fliesen Falkenburg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 57, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 103.231.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052605/9.

(130064596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Element Six S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 93.181.

Le bilan consolidé de la société De Beers S.A., maison mère de la société Element Six S.A., au 31 décembre 2012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013052574/12.

(130064159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Element Six S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 93.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013052575/11.

(130064544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**ECF Edinburgh Car Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 148.688.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052582/10.

(130064897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**ECF Edinburgh Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 149.277.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052583/10.

(130064904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 93.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013052573/11.

(130064564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**ECF London Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 156.742.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052584/10.

(130064878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**EPI Trinity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 750.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 96.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052589/10.

(130064336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**ESP.L, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6180 Gonderange, 28, rue de Wormeldange.  
R.C.S. Luxembourg B 166.161.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 24 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013052590/10.

(130064805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Euro Nutri Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.  
R.C.S. Luxembourg B 65.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013052596/11.

(130064217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Bal SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.  
R.C.S. Luxembourg B 156.543.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013*

Changement du siège social

Le siège social est transféré du 7, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg au 20, rue des Peupliers à L-2328 Luxembourg à partir du 22 avril 2013.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Référence de publication: 2013051853/12.

(130063694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Crop Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.  
R.C.S. Luxembourg B 55.619.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052542/10.

(130064474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 893.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 145.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052544/10.

(130064865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**D.S.N. Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.  
R.C.S. Luxembourg B 109.902.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052546/10.

(130064484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Cryptomeria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 85.676.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2013052543/12.

(130064736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Cozze e Vongole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 160.453.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1449 Luxembourg, le 23 avril 2013.

Madame Valentini Anna

*Gérante administrative*

Référence de publication: 2013052541/12.

(130064374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**IBEX Global Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.664.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of April.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Parlay Finance Company S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered in Luxembourg Trade register under the number B 61.785,

here represented by Mrs. Valerie Quiryne, private employee, residing professionally in L - 1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "IBEX Global Europe S.a r.l."

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.**

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

3.3. The Company may also render assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. - Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signature of two Managers if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) has (have) qualified the Managers as class A Managers or class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without causes, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held 10 abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders

are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Parlay Finance Company S.A., prenamed, . . . . .	1,250,000 shares
Total shares: . . . . .	1,250,000 shares

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euros).

#### *Resolutions of the Sole Shareholder*

##### *First resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office in L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to set at 2 (two) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L- 1528 Luxembourg.
- Mr. Julien FRANCOIS, born on June 18, 1976, in Messancy in Belgium residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Senningerberg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le quatre avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg soussigné

#### **A COMPARU:**

Parlay Finance Company S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61785,

ici représentée par Madame Valérie QUIRYNEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L - 1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée 15 sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme. Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "IBEX Global Europe S.à r.l."

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, 16 de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. - Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0.01) chacune,

celles-ci étant entièrement libérées. Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité. Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de 21 communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement

transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. - Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et s'achève le 30 juin de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à 27 nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Parlay Finance Company S.A., précitée, .....	1.250.000 parts
Total parts sociales: .....	1.250.000 parts

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

*Résolutions de l'associé unique*  
*Première résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de fixer à 2 (deux) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- M. Julien FRANÇOIS, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte

Signé: Valerie Quirynten, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 avril 2013. LAC / 2013 / 16480. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013050647/626.

(130061854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**FinDeal Advisers, Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 176.649.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of April.

Before Maître Paul DECKER notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr Ronald WEBER, residing professionally at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, acting as proxyholder of:

1. Mrs Véronique Trausch, director, residing at 2, rue des Roses L-2445 Luxembourg, represented by, by virtue of proxy given under private seal on April 2<sup>nd</sup>, 2013; and

2. "Abax Professional Services", a public company limited by shares (société anonyme) having its registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, registered with the Commercial and Companies register of Luxembourg under number B 134.965, by virtue of proxy given under private seal on April 8<sup>th</sup>, 2013.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme) which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form. Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public company limited by shares (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "FinDeal Advisers".

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Strassen.

The registered office may be transferred by decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared

to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. However such decision shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best placed for this purpose under such circumstances.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors of the Company.

**Art. 3. Corporate object.** The Company shall exercise the activity of advisor in financial transactions as defined by under article 24 and of broker as defined by article 24-1 of the Law of April 5, 1993 relating to the financial sector, as amended and as it may be amended (the "Law").

Furthermore, the company The Company shall exercise the activity of distributor of shares/units in undertakings for collective investment, without however accepting or doing payments, as defined by article 24-7 of the Law.

The Company may carry out all the operations relating directly or indirectly to the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in any undertakings or companies abroad or in Luxembourg, including the creation of subsidiaries and branches abroad or in Luxembourg as long these are in line with the corporate object of the company and the Law of April 5, 1993 relating to the financial sector and have been authorized by the CSSF.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any real-estate, commercial, financial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into five hundred (500) registered ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The share capital of the Company may be divided into several classes of shares.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered shares.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act"). Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered shares.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of shares will be established by registration in the said register. Transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of shares shall be entered into the register of shareholders, such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole proxy towards the Company.

The shares are freely transferable.

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

The Company may repurchase its own shares to the extent and under the terms permitted by law.

## Chapter III. Directors, Board of directors, Independent auditors

**Art. 8. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members (the "Directors") appointed by a general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate.

Such duration may not exceed six years, provided that the Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Director(s) may meet and may elect a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

No Director shall disclose, even after the term of his mandate, information on the Company made available to him, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in the public interest.

**Art. 9. Meetings of the board of directors.** The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date and time of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or electronic form another Director as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In case of equality of votes, the Chairman does not have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such meetings shall be considered equivalent as a meeting held at the registered office of the Company.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 10. Minutes of meetings of the board of directors.** The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 11. General powers of the board of directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 12. Delegation of powers.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The Board of Directors may designate delegates with general or special powers who shall be named "Manager" each of whom may bind the Company towards third parties by the joint signature with a member of the Board of Directors.

The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be a Director, and delegate to one or more directors, managers of the company or other agents, who may but are not required to be shareholders, acting either alone or jointly, and appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

The delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Board of Directors may appoint one or more advisory committees. It will determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Directors or by any person(s) to whom such authority has been delegated.

**Art. 14. Conflict of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company have a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of

such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Supervision.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to an independent auditor appointed by the board of Directors.

#### Chapter IV. General meeting of shareholders

**Art. 16. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt and ratify any action relating to the Company. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

**Art. 17. Annual general meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 1 April of each year, at 2.00 p.m.. If the date of the general meeting is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

The annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretion of the Board of Directors circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Other general meetings.** The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the upcoming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the 10% (ten per cent) threshold.

General meetings of shareholders may be held abroad if, in the discretion of the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Procedure, Vote.** The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders will meet upon call by the Board of Directors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least seven days before the date on which the general meeting shall be held. An amended agenda shall be sent to the shareholders at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or electronic form as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chairman of the Board of Directors will preside at all meetings of the shareholders, except that the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed, by any two members of the Board of Directors.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 20. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December each year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 21. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to 10% (ten per cent) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out interim dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Subject to the following, after payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 23. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Luxembourg laws.

#### *Transitory provisions:*

1. The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31<sup>st</sup>, 2013.
2. The first annual general meeting will thus be held in the year 2014.

#### *Subscription and Payment:*

The appearing parties have subscribed the five hundred (500) shares as follows:

1) Véronique Trausch, prenamed, .....	375
2) "ABAX Professional Services", prenamed .....	<u>125</u>
Total: .....	500

The five hundred (500) shares are fully paid up in cash, so the amount of fifty thousand euro (50,000.-EUR) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who states it.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred and thirty euro (1,130.-EUR).

#### *Resolutions of shareholders:*

Immediately after the incorporation, the shareholders, representing the entire subscribed capital of the Company, have herewith adopted the following resolutions:

1. Resolved to set at 3 (three) the number of Director(s) and further resolved to appoint the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:

- Mr Romain BONTEMPS, réviseur d'entreprises, born on December 27<sup>th</sup>, 1960 in Dudelange, residing professionally at 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg;

- Mrs Véronique Trausch, prenamed, born on December 19<sup>th</sup>, 1958 in Luxembourg, residing at 2 rue des Roses, L-2445 Luxembourg,

- Mr Yves de Naurois, director, born on July 7<sup>th</sup>, 1948 in Talence (France), residing at 6b Route de Trèves, L-2633 Luxembourg

2. Resolved to elect the following as independent auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:

PriceWaterhouseCoopers, (R.C.S Luxembourg B 65.477) having its registered office at 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg

3. Resolved that the registered office shall be at 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Mr Ronald WEBER, demeurant professionnellement au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de:

1. Mme Véronique Trausch, administrateur de sociétés, demeurant au 2, rue des Roses, L-2445 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 avril 2013; et

2. "Abax Professional Services", une société anonyme ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 134.965, représentée par Mr Ronald WEBER, demeurant professionnellement au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 3 avril 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme ci-avant, ont demandé au notaire de constater par acte notarié les statuts constituant la société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

### Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Formulaire. Nom.** Il est constitué par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme (société anonyme) (la «Société») qui sera régie par les lois de le Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société existe sous le nom de «FinDealAdvisers».

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Strassen.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Si des événements extraordinaires politiques ou économiques se produisent ou sont imminents, ce qui peut interférer avec l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège et l'étranger, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui est le mieux placé à cet effet dans de telles circonstances.

Succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil d'administration de la Société.

**Art. 3. Objet social.** La Société exerce l'activité de conseiller en opérations financières telles que définies par l'article 24 et de courtier tel que défini par l'article 24-1 de la loi du 5 Avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée et telle qu'elle peut être modifiée (la «Loi»).

En outre, la Société exerce l'activité de distributeur d'actions/parts d'organismes de placement collectif, sans toutefois accepter ou faire des paiements, tels qu'ils sont définis par l'article 24-7 de la loi.

La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés à l'étranger ou au Luxembourg, y compris la création de filiales et succursales à l'étranger ou au Luxembourg pour autant ceux-ci soient en ligne avec l'objet social de la société et la loi du 5 Avril 1993 relative au secteur financier et ont été agréés par la CSSF.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations immobilières, commerciales, financières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement et le développement de ses fins.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute et mise en liquidation, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

### Chapitre II. Capital social, Actions

**Art. 5. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq cents (500) actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100, - EUR) chacune.

Le capital social de la Société peut être divisé en plusieurs catégories d'actions.

**Art. 6. Actions.** Les actions seront sous la forme d'actions nominatives.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour inspection par tout actionnaire. Ce registre doit contenir tous les renseignements exigés par l'article 39 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les sociétés»). Les actionnaires peuvent

demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats établissant leurs détentions respectives d'actions nominatives.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit d'invoquer la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions sera établie par une inscription dans ledit registre. Transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir ainsi. Tout transfert d'actions est inscrit dans le registre des actionnaires, pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration de la Société ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action; dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter ces actions en relation avec la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme mandataire unique envers la Société.

Les actions sont librement cessibles.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois, par une résolution des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des présents Statuts.

Les actions nouvelles à souscrire se verront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital que ces actionnaires détiennent. Le conseil d'administration détermine le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne peut être inférieur à trente jours.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites et sous les conditions prévues par la loi.

### Chapitre III. Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseur d'entreprise agréé

**Art. 8. Conseil d'administration.** La Société est gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois membres (les «Administrateurs») nommés par une assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Cette durée ne peut excéder six ans, à condition que les administrateurs demeurent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils peuvent être réélus, et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration le(s) administrateur(s) restant (s) pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Aucun administrateur ne doit divulguer, même après le terme de son mandat, des informations sur la société mis à sa disposition, dont la divulgation pourrait être préjudiciable aux intérêts de la Société, sauf si une telle divulgation est obligatoire par la loi ou dans l'intérêt public.

**Art. 9. Les réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président (le «Président»).

Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil d'administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le Conseil d'administration peut nommer un autre administrateur comme président pro tempore par un vote de la majorité présente ou représentée à la réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de tous ceux qui ont droit d'y assister, un préavis écrit doit être donné au moins vingt-quatre heures avant les réunions du conseil. Un tel avis doit indiquer le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil d'administration.

Chaque réunion du Conseil se tiendra à Luxembourg ou à tout autre lieu indiqué dans l'avis.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par fax ou par voie électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, le président n'a pas de voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par l'intermédiaire d'un appel de conférence, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant

de communiquer simultanément entre eux. Cette participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Ces réunions sont considérées comme équivalentes à une réunion tenue au siège social de la Société.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux signé par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 10. Procès-verbal des réunions du conseil d'administration.** Le procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration est signé par tous les administrateurs présents à la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

**Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à tous les membres du conseil d'administration, directeurs, gérants ou autres agents qui ne doivent pas être actionnaires de la Société, dans les conditions et avec tels pouvoirs que le conseil d'administration détermine.

Le conseil d'administration peut désigner des délégués avec des pouvoirs généraux ou spéciaux qui seront nommés «gestionnaire» dont chacun peut engager la Société envers les tiers par la signature conjointe avec un membre du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et délégué à un ou plusieurs administrateurs, gérants de la société ou autres agents qui peuvent mais ne sont pas tenus d'être actionnaires, agissant seuls ou conjointement, et de nommer et révoquer tous les agents et employés et fixer leurs émoluments.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration comporte l'obligation pour le conseil d'administration de rendre compte chaque année à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs comités consultatifs dont il déterminera leur composition et leur objectif.

**Art. 13. Représentation de la société.** La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par toute personne (s) à qui ce pouvoir a été délégué.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de la Société ont un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, dirigeant ou employé d'une autre société ou entreprise. Sauf disposition contraire ci-après, tout administrateur ou dirigeant de la Société, qui est administrateur, associé, dirigeant ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne doit pas, en raison de son lien avec telle autre société ou firme, automatiquement être empêché de délibérer, voter ou agir sur toute question à l'égard de ce contrat ou autres affaires.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où un Administrateur ou dirigeant de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, autres que les transactions conclues dans des conditions normales et entrant dans le cadre de la gestion au jour le jour de la Société, il doit faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter sur une telle transaction et la transaction et l'intérêt de tel directeur ou employé devra être porté à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 15. Supervision.** La supervision des opérations de la Société est confiée à un réviseur d'entreprise agréée indépendante nommé par le conseil d'administration.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier toute action relative à la Société. Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas, les décisions de l'associé unique seront constatées par des procès-verbaux.

**Art. 17. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui pourra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion le premier Avril de chaque année, à 14h00. Si la date de l'assemblée générale est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle ne peut être tenue à l'étranger que si, à la discrétion du conseil d'administration un cas de force majeure le requiert.

**Art. 18. D'autres assemblées générales.** Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. Ces réunions doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital de la Société l'exigent par écrit, avec indication de l'ordre du jour de la prochaine réunion. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le juge président le tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et entendant les questions de référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant le seuil de 10% (dix pour cent).

Les assemblées générales des actionnaires pourront se tenir à l'étranger si, à la discrétion du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure le requièrent.

**Art. 19. Procédure, Vote.** L'actionnaire unique ou, le cas échéant, les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration prise en conformité avec la loi luxembourgeoise. La convocation adressée aux actionnaires en conformité avec la loi indiquera la date et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient inclus dans l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins sept jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue. Un ordre du jour modifié est envoyé aux actionnaires au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit, par fax ou sous forme électronique en tant que mandataire d'une autre personne qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies afin de prendre part à une assemblée générale des actionnaires. Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées des actionnaires, sauf que l'assemblée générale des actionnaires peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote de la majorité présente ou représentée à la réunion.

Sauf si autrement requis par la loi ou par les présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs, seront signés par les deux membres du conseil d'administration.

## Chapitre V. Exercice social, Répartition des bénéfices

**Art. 20. Exercice.** L'exercice social commence le premier jour de Janvier et se termine le dernier jour de Décembre de chaque année. Le conseil d'administration prépare les comptes annuels en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 21. Affectation des résultats.** Sur les bénéfices nets de la Société, 5% (cinq pour cent) seront affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment le reste des bénéfices annuels nets sera affecté. Il peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à une réserve ou à une provision, de le reporter à l'exercice suivant ou de le distribuer à l'actionnaire (s) à titre de dividende.

Sous réserve des conditions fixées par la loi, le Conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes. Le conseil d'administration fixe le montant et la date de paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation de la société

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité comme pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires prévues par la loi. Si la société est dissoute, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Sous réserve de ce qui suit, après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, l'actif net est réparti également aux actionnaires au prorata du nombre d'actions détenues par eux.

## Chapitre VII. Droit applicable

**Art. 23. La loi applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées en conformité avec les lois en vigueur au Luxembourg.

### *Dispositions transitoires:*

1. Le premier exercice social débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra donc dans l'année 2014.

*Souscription et Libération:*

Les parties comparantes ont souscrit aux cinq cents (500) actions comme suit:

1) Véronique TRAUSCH, prénommée, . . . . .	375
2) "ABAX Professional Services", prénommée . . . . .	125
Total: . . . . .	500

Les cinq cents (500) actions sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (50.000.-EUR) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant qui le constate.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature devront être supportés par la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent trente euros (1.130,-EUR).

*Décisions des actionnaires:*

Immédiatement après la constitution, les associés, représentant la totalité du capital souscrit de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) administrateurs.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période s'achevant à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2018:

- M. Romain BONTEMPS, réviseur d'entreprises, né le 27 décembre 1960 à Dudelange, résidant professionnellement au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg;

- Madame Véronique TRAUSCH, prénommée, née le 19 décembre 1958 à Luxembourg, demeurant au 2 rue des Roses, L-2445 Luxembourg,

- M. Yves DE NAUROIS, administrateur, né le 7 juillet 1948 à Talence (France), demeurant au 6b Route de Trèves L-2633 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprise agréé pour une période s'achevant à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2018:

PriceWaterhouseCoopers, ayant son siège social établi au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, (R.C.S Luxembourg B 65.477)

3. Il est résolu que le siège social sera à 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, date qu'en début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même personne et en cas de divergences entre les versions anglaise et française texte, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connu du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. WEBER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10/04/2013. Relation: LAC/2013/16432. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013049838/508.

(130061378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Alcentra European DLF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.680.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Alcentra European Direct Lending Fund No.1 Limited Partnership (the "Founder"), a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey, registered with the Registrar of Limited Partnerships at the Jersey Financial Services Commission under number LP 1587, acting by its general partner Alcentra European DLF GP Limited, a limited company established under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey, registered with the Registrar of Companies at the Jersey Financial Services Commission under number 111736,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which it declares incorporated and organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by its articles of association (the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to undertake any activities relating to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Alcentra European DLF S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholder(s).

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital / Share premium - Shares.**

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) (the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the

Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

#### 6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

All Shares are redeemable shares.

#### 6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

#### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

#### 6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 195 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and removal

The Company shall be managed by one or several managers. If several managers have been appointed they will constitute a board of managers. The managers need not to be a shareholder.

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3 - Representation and signatory power

Except as otherwise provided for in these Articles, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, and all meetings shall be held in Luxembourg at the place indicated in the notice of such meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, but in his/her absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least seven (7) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). If at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting will have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of December at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.**

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of July and ends on the 30<sup>th</sup> of June of the following year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 13. Distribution of profits.**

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments

to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitional provision*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30<sup>th</sup> of June 2013.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount (in Euro)	% of share capital	Paid-up capital
Alcentra European Direct Lending Fund No.1 Limited Partnership . . . . .	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL . . . . .	12,500	12,500	100%	100%

All the twelve thousand five hundred (12,500) Shares of the Company have been subscribed by Alcentra European Direct Lending Fund No.1 Limited Partnership, aforementioned, and have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, Alcentra European Direct Lending Fund No.1 Limited Partnership, aforementioned, acting in place of the general meeting of shareholder(s) and representing the entire subscribed share capital of the Company, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

- Peter Dickenson, company director, born in Nuneaton, England, on 1<sup>st</sup> March 1966, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Philip Godley, company director, born in Sheffield, England, on 21<sup>st</sup> March 1974, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Iain McLeod, born in Glasgow on 8 August 1955, with professional address at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU:**

Alcentra European Direct Lending Fund No.1 Limited Partnership, un limited partnership, constitué sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 13 Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships at the Jersey Financial Services Commission sous le numéro LP 1587, agissant par son general partner Alcentra European DLF GP Limited, une société constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 13 Castle

Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey, enregistrée auprès du Registrar of Companies at the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 111736,

ici représentée par Mme Sofia Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, d'une manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Alcentra European DLF S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social / Prime d'émission / Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs Parts Sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des parts sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Toutes les Parts Sociales sont rachetables.

#### 6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

#### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

#### 6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 195 de la Loi.

### **Art. 7. Gérance.**

#### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Sauf autrement prévu dans les présents Statuts, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunit suivant convocation par le président ou de deux (2) gérants. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les

réunions du conseil de gérance, mais dans son absence le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président temporaire par vote de la majorité des gérants présents à la réunion.

La convocation pour toute réunion du conseil de gérance se fera sous forme écrite avec un préavis d'au moins sept (7) jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence dans lequel la nature et la motivation de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. Les gérants pourront renoncer par écrit, télégramme, telex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire à la convocation. Une convocation ne sera pas nécessaire pour une réunion du conseil de gérance tenu à une date et à un lieu déterminé dans une résolution prise antérieurement par le conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

Les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Au cas où le nombre de votes en faveur et le nombre de votes contes est identique, le président du conseil de gérance disposera d'une voix prépondérante.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou

à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mardi du mois de décembre à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

**Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 13. Distribution des profits.**

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le conseil de gérance avec le/les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

(a) Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 30 juin 2013.

(b) Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit en (en Euro)	% de capital social	Capital libéré
Alcentra European Direct Lending Fund No.1 Limited Partnership . . . . .	12.500	12.500,-	100%	100%
TOTAL . . . . .	12.500	12.500,-	100%	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de Alcentra European Direct Lending Fund No.1 Limited Partnership, susmentionnée, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolution de l'associé unique*

L'associé unique Alcentra European Direct Lending Fund No.1 Limited Partnership, susmentionnée, agissant à la place de l'assemblée générale des associés et représentant l'entière part du capital social, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

- Peter Dickinson, gérant de société, né à Nuneaton, Angleterre, le 1 mars 1966, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Philip Godley, gérant de société, né à Sheffield, Angleterre le 21 mars 1974, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- Iain McLeod, né à Glasgow le 8 août 1955, ayant son adresse professionnelle au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: EAC/2013/3983. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013050381/560.

(130062239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**5892 Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 174.167.

L'an deux mille treize,

le douze avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Jean-Christophe MARTIN, gérant de société, né à Lyon (France), le 26 août 1958, demeurant au 72, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Laquelle personne comparante, ici personnellement présente, est actuellement l'associé unique (l'«Associé») de la société «5892 Investissement S.à r.l.» (la «Société») une société à responsabilité limitée avec un capital social de DOUZE

MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) établie et ayant son siège social au 72, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 174 167, constituée suivant dressé par le notaire soussigné en date du 31 décembre 2012, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 472 du 26 février 2013.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite d'Associé unique, a requis le notaire instrumentais de documenter et d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (577'200.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale à un montant de CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENTS EUROS (589'700.- EUR) lequel sera dès lors représenté par cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (5'897) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chacune se trouvant intégralement libérées.

*Deuxième résolution*

L'Associé DECIDE de créer et d'émettre cinq mille sept cent soixante-douze (5'772) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, chacune émise avec une prime d'émission de DEUX CENT DOUZE EUROS (212.- EUR) par part sociale nouvelle.

*Troisième résolution*

L'Associé DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des cinq mille sept cent soixante-douze (5'772) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale ensemble avec la prime d'émission ci-avant indiquée, les associés ci-après spécifiés:

- (i) Monsieur Jean-Christophe MARTIN, prénommé, en sa qualité de seul associé existant, à raison de cinq mille sept cent soixante-douze (5'772) parts sociales en usufruit;
- (ii) Mademoiselle Guillemette MARTIN, étudiante, née à Viriat (France), le 01 janvier 1990, demeurant 2B, rue Louis Thévenet, F-69004 Lyon (France), en sa qualité de nouvelle associée de la Société, à raison de mille neuf cent vingt-quatre (1'924) parts sociales en nue-propriété;
- (iii) Mademoiselle Hortense MARTIN, étudiante, née à Bourg-en-Bresse (France), le 30 mars 1992, demeurant 1, Square Maurice Ravel, F-69009 Lyon (France), en sa qualité de nouvelle associée de la Société, à raison de mille neuf cent vingt-quatre (1'924) parts sociales en nue-propriété; et
- (iv) Monsieur Hugo MARTIN, étudiant, né à Bourg-en-Bresse (France), le 30 mars 1996, demeurant au 72, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, également en sa qualité de nouvel associé de la Société, à raison de mille neuf cent vingt-quatre (1'924) parts sociales en nue-propriété.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Jean-Christophe MARTIN, prénommé, agissant:

- a) en son nom personnel et en sa qualité d'associé existant, et
  - b) en sa qualité de mandataire spécial de:
    - (i) Mademoiselle Guillemette MARTIN, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Lyon (France), le 11 avril 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le prédit mandataire et comparants à l'acte, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;
    - (ii) Mademoiselle Hortense MARTIN, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Sydney (Australie), le 11 avril 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le prédit mandataire et comparants à l'acte, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;
    - (iii) Monsieur Hugo MARTIN, prénommé, pour lequel interviennent au présent acte, agissent et stipulent ses parents, Monsieur Jean-Christophe MARTIN et Madame Odile DE FAURE, demeurant ensemble avec leur fils mineur au 72, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en leur qualité d'administrateurs purs et simples de leur fils mineur, autorisés à ce suivant ordonnance 95/13 rendue le 22 mars 2013, par Madame Françoise WAGENER, juge des tutelles auprès du tribunal de la jeunesse et des tutelles près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, assistée du greffier Madame Tanja WELSCHER.
- Une copie de ladite ordonnance, après avoir été signée «ne varietur» par tous les comparants à l'acte et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte à des fins de formalisation.

Lesquels intervenants, agissant ès-dites qualités, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte des quatre (4) souscripteurs susnommés les cinq mille sept cent soixante-douze (5'772) parts sociales nouvelles émises par la Société démembrées en usufruit et en nue-propriété, chacun le nombre pour lequel il a été admis précédemment et libérer intégralement chaque part sociale nouvelle par un apport en nature (l'«Apport») de cinq mille sept cent soixante-douze (5'772) parts sociales en pleine propriété sur un total de sept mille sept cents (7'700) parts sociales constituant le capital social souscrit de SEPT MILLE SEPT CENTS EUROS (7'700.- EUR) de la société «ALBASUD INVESTISSEMENT S. à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 18, avenue d'Arsonval à F-01000 BOURG-EN-BRESSE et immatriculée au RCS Bourg-en-Bresse, sous le numéro 440.388.049, pour un prix total d'UN MILLION HUIT CENT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE EUROS (1'800'864.- EUR) duquel un montant de CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (577'200.- EUR) est alloué au capital social souscrit de la Société et le solde, soit la somme d'UN MILLION DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE EUROS (1'223'664.- EUR) au compte «prime d'émission» de la Société, et plus particulièrement dans les proportions suivantes:

1. Monsieur Jean-Christophe MARTIN, apporte cinq mille sept cent soixante-douze (5'772) parts sociales en usufruit de la prédite société «ALBASUD INVESTISSEMENT S. à r.l.» et recevra en contrepartie cinq mille sept cent soixante-douze (5'772) parts sociales en usufruit de la Société «5892 Investissement S. à r.l.», en sa qualité d'associé existant de la Société;

2. Mademoiselle Guillemette MARTIN, apporte mille neuf cent vingt-quatre (1'924) parts sociales en nue-propriété de la susdite société «ALBASUD INVESTISSEMENT S. à r.l.» et recevra en contrepartie mille neuf cent vingt-quatre (1'924) parts sociales en nue-propriété de la Société «5892 Investissement S. à r.l.», en sa qualité de nouvel associé de la Société;

3. Madame Hortense MARTIN, apporte mille neuf cent vingt-quatre (1'924) parts sociales en nue-propriété de la même société «ALBASUD INVESTISSEMENT S. à r.l.» et recevra en contrepartie mille neuf cent vingt-quatre (1'924) parts sociales en nue-propriété de la Société «5892 Investissement S. à r.l.», en sa qualité de nouvel associé de la Société» et

4. Monsieur Hugo MARTIN, apporte mille neuf cent vingt-quatre (1'924) parts sociales en nue-propriété de la prédite société «ALBASUD INVESTISSEMENT S. à r.l.» et recevra en contrepartie mille neuf cent vingt-quatre (1'924) parts sociales en nue-propriété de la Société «5892 Investissement S. à r.l.», en sa qualité de nouvel associé de la Société.

Ensuite, les associés, par leur représentant susnommé ont DECIDE d'accepter la souscription des cinq mille sept cent soixante-douze (5'772) parts sociales par lesdits souscripteurs, ainsi que la libération en nature de l'Apport mentionné ci-dessus.

Les documents justificatifs de la souscription et de l'existence de l'Apport ont été présentés au notaire soussigné qui les reconnaît expressément.

L'associé Monsieur Jean-Christophe MARTIN, agissant de même en sa qualité de gérant unique de la société «ALBASUD INVESTISSEMENT S.à r.l.» a déclaré encore, ce qui est également confirmé par les autres associés, que ledit Apport présentement fait à la Société est libre de tout privilège dette ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert dudit Apport à la Société.

L'Apport fait présentement à la Société est évalué à la somme totale d'UN MILLION HUIT CENT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE EUROS (1'800'864.- EUR).

Le prèdit Apport réalisé ci-dessus a fait l'objet d'un rapport détaillé de son existence et de son évaluation, établi en date du 11 avril 2013, par Monsieur Jean-Christophe MARTIN, prénommé, en sa susdite qualité de gérant unique de la Société, lequel rapport restera, après signature «ne varietur» par le mandataire susnommé et le notaire instrumentaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Suite à cette augmentation de capital constituée de l'Apport décrit ci-avant, la répartition des cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (5'897) parts sociales sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, entre les quatre (4) associés ci-après est la suivante:

1) Monsieur Jean-Christophe MARTIN, gérant de société, né à Lyon (France), le 26 août 1958, demeurant au 72, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

cent vingt-cinq (125) parts sociales en pleine propriété et cinq mille sept cent soixante-douze (5'772) parts sociales en usufruit;

2) Mademoiselle Guillemette MARTIN, étudiante, née à Viriat (France), le 01 janvier 1990, demeurant 2B, rue Louis Thévenet, F-69004 Lyon (France),

mille neuf cent vingt-quatre (1'924) parts sociales en nue-propriété;

3) Mademoiselle Hortense MARTIN, étudiante, née à Bourg-en-Bresse (France), le 30 mars 1992, demeurant 1, Square Maurice Ravel, F-69009 Lyon (France),

mille neuf cent vingt-quatre (1'924) parts sociales en nue-propriété; et

(4) Monsieur Hugo MARTIN, étudiant, né à Bourg-en-Bresse (France), le 30 mars 1996, demeurant au 72, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

mille neuf cent vingt-quatre (1'924) parts sociales en nue-propriété.

#### Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital social décidée et acceptée ci-avant avec la possibilité par la Société de disposer d'un compte prime d'émission et de pouvoir détenir et émettre des parts sociales en usufruit et en nue-propiété avec définition de leurs droits et obligations, l'article SIX (6) des statuts de la Société est à modifier en conséquence et aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 6.** «Le capital social est fixé à CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENTS EUROS (589'700.- EUR) représenté par cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (5'897) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes à (aux) (l') associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part sociale représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- Soit en pleine propriété
  - Soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier»
- et en nue-propiété par un associé dénommé «nu-propiétaire»

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sociale sont déterminés ainsi qu'il suit:

- Droit de vote aux assemblées ou droit de résolutions
- Droit aux dividendes;
- Droit préférentiel de souscription des parts sociales nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sociale sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propiété des parts sociales sera matérialisée par l'inscription dans le registre des parts sociales:

- En regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- En regard du nom du nu-propiétaire de la mention nue-propiété

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- Par la valeur de la pleine propriété des parts sociales établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- Par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au grand-duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé ensemble avec Nous notaire soussigné le présent acte.

Signé: J.C. MARTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 avril 2013. Relation: EAC/2013/4985. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013051711/166.

(130062506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

#### **Luxity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.719.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

"EUROSAT S.à r.l.", société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68009,

ici représentée par Madame Eliane RODRIGUES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme «LUXITY S.A.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.719, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 avril 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1119 du 7 mai 2008.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eliane RODRIGUES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2013. Relation GRE/2013/1472. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049324/50.

(130059960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

#### **Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 385.618.400,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

In the year two thousand and thirteen on the tenth day of April,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

RAKUTEN, Inc., a company organised under the laws of Japan, having its registered office at 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japan and registered with the Tokyo Legal Affairs Bureau under number 010701020592,

Here represented by Mister Nobuaki Nishio, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Tokyo.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person as represented declared and requested the notary to state:

1) That RAKUTEN, Inc., prenamed, is the sole shareholder of RAKUTEN EUROPE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on February 22, 2008, published in the Mémorial C of March 29, 2008, number 768 (the "Company"). The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the Me Elvinger on March 14, 2013, not yet published in the Mémorial C.

2) That the capital of the Company is set at three hundred and seventy three million eight hundred and eighteen thousand eight hundred Euro (EUR 373,818,800) represented by seven million four hundred and seventy six thousand three hundred and seventy six (7,476,376) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of eleven million seven hundred and ninety nine thousand six hundred Euro (EUR 11,799,600.-) to raise it from its present amount of three hundred and seventy three million eight hundred and eighteen thousand eight hundred Euro (EUR 373,818,800) to three hundred and eighty five million six hundred and eighteen thousand four hundred Euro (EUR 385,618,400.-) by the creation and the issue of two hundred and thirty five thousand nine hundred and ninety two (235,992) new shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon,

RAKUTEN, Inc., prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to two hundred and thirty five thousand nine hundred and ninety two (235,992) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, and to fully pay them up by contribution in cash and in British Pounds as well as a share premium amounting to forty six Euros et seventy two cents (EUR 46.72).

The amount of ten million British Pounds (GBP 10,000,000.-) being the equivalent of eleven million seven hundred and ninety nine thousand six hundred and forty six Euros and seventy two cents (EUR 11,799,646.72) using the exchange rate TTM rate on 3 April 2013 (EUR 1= GBP 0,847483) is at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at three hundred and eighty five million six hundred and eighteen thousand four hundred Euro (EUR 385,618,400.-) represented by seven million seven hundred and twelve thousand three hundred and sixty eight (7,712,368) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, entirely subscribed and fully paid up."

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand euro (EUR 5,000.-).

#### *Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

#### **Follows the french version**

L'an deux mille treize, le dix avril

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

RAKUTEN, Inc., une société constituée sous les lois du Japon, ayant son siège social au 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japon, et immatriculée auprès du Tokyo Legal Affairs Bureau sous le numéro 0107-01020592,

représentée par Monsieur Nobuaki Nishio demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que RAKUTEN, Inc., préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée RAKUTEN EUROPE S.à r.l., avec siège social au 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C du 29 mars 2008, numéro 768 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Elvinger en date du 14 mars 2013, non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à trois cent soixante treize millions huit cent dix huit mille huit cents Euros (EUR 373.818.800,-) représenté par sept millions quatre cent soixante seize mille trois cent soixante seize (7.476.376) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de onze millions sept cent quatre vingt dix neuf mille six cents euros (EUR 11.799.600,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante treize millions huit cent dix huit mille huit cents Euros (EUR 373.818.800,-) à trois cent quatre vingt cinq millions six cent dix huit mille quatre cents Euros (EUR 385.618.400,-) par la création et l'émission de deux cent trente cinq mille neuf cent quatre vingt douze (235.992) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

#### *Souscription et Libération*

RAKUTEN, Inc., préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire les deux cent trente cinq mille neuf cent quatre vingt douze (235.992) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune et les libérer intégralement avec une prime d'émission de EUR 46,72 par apport en numéraire et en Livres Sterlings de sorte que le montant de dix millions de Livres Sterling (GBP 10.000.000,-) faisant l'équivalent de onze millions sept cent quatre vingt dix neuf mille six cent quarante six Euros et soixante douze Cents (EUR 11.799.646,72) au taux de change TTM du 3 avril 2013 (EUR 1= GBP 0,847483) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à trois cent quatre vingt cinq millions six cent dix huit mille quatre cents Euros (EUR 385.618.400,-) représenté par sept millions sept cent douze mille trois cent soixante huit (7.712.368) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

#### *Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

#### *Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. NISHIO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/16935. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013048891/119.

(130059771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Astal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.  
R.C.S. Luxembourg B 176.657.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize.

Le dix-huit avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

**ONT COMPARU**

1.- Monsieur Jean-James NATTIER, indépendant, né à Aubagne (France) le 25 juillet 1965  
demeurant à L-223 0 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg

2.- Madame Christine DESBIENS, employée, née à Seclin (France) le 14 septembre 1964  
demeurant à F-13009 Marseille, 15 9, boulevard Michelet le Meteore Bâtiment B

ici représenté par Monsieur Jean-James NATTIER, prénommé, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

ASTAL S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- la vente de compléments alimentaires,
- le commerce en ligne de compléments alimentaires,
- la vente de documents et objets publicitaires,
- la vente de sites internet
- le commerce en gros de compléments alimentaires
- la vente de produits de bien-être
- l'édition de livres et de magazines

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après

apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

*Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Jean-James NATTIER, prénommé, QUATRE-VINGT-DIX-NEUF PARTS SOCIALES . . . . .	99
2.- Madame Christine DESBIENS, prénommée, UNE PART SOCIALE . . . . .	1
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Ces parts ont été intégralement libérées par l'apport d'un véhicule DACIA SANDERO immatriculé FX7960, évalué par les comparants à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- €).

Les comparants déclarent que le prêt apport est à la disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

*Décisions*

Et aussitôt les associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur Jean-James NATTIER, prénommé,
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Nattier, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013050426/82.

(130061584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Panluxone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 134.309.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «WILONA GLOBAL SA», une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama-City, République du Panama,

ci-après désignée: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Orietta RIMI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 2 avril 2013,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «PANLUXONE S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous

le numéro 134.309, a été constituée par acte notarié reçu en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 82 du 11 janvier 2008 les statuts de laquelle ne furent jamais modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à cent mille euros (100.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les mille (1.000) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

IV.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique, est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

- Qu'il existe encore à ce jour une participation de 99% dans la société «Zumpai China Limited», avec siège social à Hong Kong, constituée le 9 mai 2008, n. 1236166.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VII.- Que les certificats d'actions au porteur ou, le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

VIII.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. RIMI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 12 avril 2013. Relation: EAC/2013/4935. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013048860/49.

(130059864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Bureau DB et JK S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Administra S.à r.l.).**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 15, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 154.934.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 avril 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013051760/13.

(130062730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Brinkman Trans Holland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 129.978.

---

Le bilan de clôture au 27 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2013051873/12.

(130063688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---